

# Conseil Municipal du jeudi 8 avril 2021

Mandature 2020/2026

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 8 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un, le jeudi 8 avril à vingt heures,

Les membres du Conseil Municipal, légalement et individuellement convoqués, se sont réunis, **sous la présidence de Monsieur Thierry CHRETIEN**, en mairie. Après avoir constaté que le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance, et conformément à l'article L2121.18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

**Étaient présents** : Philippe BAHIER, Églantine BAZEILLE (distanciel), Christiane BÉCHU, Annie BEDOUET, Jean-Pierre BEUSNARD, Valérie BOITTIN, Mélanie BRANEYRE, Thierry CHRÉTIEN, Myriam DELANGLE, Vincent DESSANDIER, Gaëlle GENEVRAIS, Christophe GOUABAULT, Dominique HAMON, Juliette HATTE, David LEPÉCULIER, Serge MERIENNE, Gérard MILLET, Patrick ROYER (distanciel)

**Absents excusés** : Elisabeth LAUNAY, Philippe BAHIER

**Secrétaire de séance** : Gaëlle GENEVRAIS

### Table des matières

1	Finances .....	2
1.1	Fiscalité : vote des taux .....	2
1.2	Subventions .....	2
1.3	Budget commune : vote du Budget Primitif 2021 .....	5
1.4	Budget Lotissement : présentation du Budget Primitif 2021 .....	10
2	Voirie & bâtiments.....	11
2.1	Voirie .....	11
2.2	Bâtiments .....	11
3	Espaces verts : .....	12
3.1	Plan d'eau du Bourg .....	12
3.2	Site Aux Fleurs de l'Eau (plan d'eau route de Châtillon).....	12
4	Loisirs - communication.....	13
4.1	Communication Web .....	13
4.2	Bulletin Municipal .....	13
5	Territoire Energie Mayenne .....	14
6	Calendrier des réunions de Conseil Municipal .....	14
7	Divers .....	14

# Conseil Municipal du jeudi 8 avril 2021

Mandature 2020/2026

## 1 Finances

### 1.1 Fiscalité : vote des taux

La commission propose de maintenir les taux actuels en intégrant les taux départementaux sur la taxe foncière bâtie, soit :

FONCIERE BATI	TAUX	Recettes estimées
FONCIERE BATI	50,26	463 950 €
FONCIERE NON BATI	50,53	175 592 €

Comparatif produits impôts 2020 & 2021 (suite réforme TH)			
	Produits de l'impôt	Allocations compensatrices	Total
2021	732 790,81 €	44 566,00 €	777 356,81 €
2020	702 770,05 €	76 813,00 €	779 583,05 €

**A l'unanimité, le Conseil Municipal décide** de maintenir les taux en intégrant les taux départementaux sur la taxe foncière.

### 1.2 Subventions

La commission finances propose les montants de subventions ci-dessous sur la base des mêmes critères que l'an dernier (critères années COVID).

Compte tenu de la crise sanitaire qui continue et des conditions particulières, il est proposé de garder les mêmes modalités de subventionnement que l'année 2020 :

- La moitié du montant retenu les années précédentes.
- En cas d'annulation d'un événement, la subvention exceptionnelle demandée n'est pas versée sauf si l'association emploie du personnel permanent. Dans ce dernier cas, la moitié du montant de la subvention demandée est versée.

Les membres de la commission s'accordent à dire qu'une écoute particulière devra être accordée aux associations à la sortie de la crise sanitaire.

Les membres de la commission, à la majorité, proposent aux membres du Conseil Municipal les subventions 2021 comme ci-après :

# Conseil Municipal du jeudi 8 avril 2021

Mandature 2020/2026

## SUBVENTIONS ANNEES 2021

ASSOCIATIONS OU ORGANISMES	Décisions 2019	Décisions 2020	Décisions 2021	Commentaires 2021
<b>ECOLES</b>				
A.P.E.L	300 €	150 €	150 €	
OGEC	59 200 €	60 800 €	56 800 €	71 élèves en 2021 (800€ par élève) : 71€ * 800 élèves
Amicale Gastinaise		150 €	150 €	
Amicale Gastinaise (classe découverte + cadeau)	1 393,44 €			18,85 € classe découverte (par enfant) : 18,85€ *39 élèves 16 € par enfant pour cadeaux : 16€ * 39 élèves
		1 185 €	1 359,15 €	
<b>ASSOCIATIONS SPORTIVES</b>				
Basket	1 140 €	668 €	577,50 €	77 licenciés en 2020/2021 : 77 * 15 € = 1 155 € x 50% = 577,50 €
Educateur basket	1 140 €	570 €	570 €	Sur justificatif
Ecole de basket	450 €	225 €	225 €	
Finales départementales	500 €			
CANOM	300 €	150 €	150 €	
Football				
Educateur football (voir fin tableau explication )		Ne demande pas	Ne demande pas	
Ecole de football				
Tennis	180 € 120 €	150 €	150 €	
Tennis de table	210 €	150 €	150 €	
Prêt de matériel	90 €			
Judo	615 €	615 €	615 €	82 licenciés en 2020/2021 : 82 * 15 € = 1 230 € x 50% = 615 €
Ecole de judo	450 €	225 €	225 €	
Educateur judo (voir fin tableau explication )	1 140 €	570 €	570 €	Sur justificatif
Vélo club Gastinais	300 €	150 €	150 €	
Endurathlon	1 500 €			événements annulés en 2020 & 2021
<b>ASSOCIATIONS CULTURELLES</b>				
Orchestre d'Harmonie St Stanislas	1 000 €	500 €	500 €	
Harmonie action chef d'orchestre	1 000 €	570 €	570 €	Sur justificatif
Au Foin de la Rue	10 800 €	5 400 €	5 400 €	
<b>ASSOCIATIONS LOISIRS ET DETENTE</b>				
Génération Mouvement		Ne demande pas	Ne demande pas	
Comité des Jeunes		Ne demande pas	Ne demande pas	
Dyonisos	300 €	Ne demande pas	Ne demande pas	
Comité des Fêtes	1 500 €	150 €	Ne demande pas	
Association pour l'organisation du temps libre	150 €	75 €	75 €	Pas de demande à ce jour / à formaliser avant mi-avril
Société de chasse	300 €	150 €	150 €	
Gaule Gastinaise	150 €	150 €	150 €	
Loisirs pêche Aux fleurs de l'eau	150 €	150 €	150 €	
Ecole de pêche	450 €	0 €	225 €	
<b>ASSOCIATIONS SOCIALES</b>				
ADASSC	300 €	150 €	150 €	
Subvention exceptionnelle		150 €	150 €	Maintien séjour au ski déficitaire (faible effectif car pistes fermées)
C.C.A.S.	150 €	0 €	0 €	Non nécessaire pour équilibrer le budget

# Conseil Municipal du jeudi 8 avril 2021

Mandature 2020/2026

## SUBVENTIONS ANNEES 2021

ASSOCIATIONS OU ORGANISMES	Décisions 2019	Décisions 2020	Décisions 2021	Commentaires 2021
<b>ASSOCIATIONS DIVERSES</b>				
Amicale des Sapeurs-Pompiers	300 €	150 €	150 €	Pas de demande à ce jour / à formaliser avant mi-avril
Amicale des Anciens Combattants AFN et autres conflits	300 €	150 €	150 €	
AGCB (Château du Bourg)	2 297 €	1 357 €	2 200 €	Versement sur la base du bilan de l'année précédente
Comité des Commerçants et Artisans			Ne demande pas	
Groupement de défense des cultures et de lutte contre les nuisibles	300 €	150 €	150 €	Pas de demande à ce jour / à formaliser avant mi-avril
Familles Rurales	300 €	150 €	150 €	Pas de demande à ce jour / à formaliser avant mi-avril
ADMR Saint Denis de Gastines	5 336 €	5 630 €	7 591 €	5100 € (subvention ordinaire maintenue) + 2 491 € pour portage repas COVID (en attente justificatifs)
FF Randonnée Laval	100 €	0 €	Ne demande pas	
Comice Agricole du Pays d'Ernée	500 €	0 €	0 €	Pas de comice
Association de jumelage Pays d'Ernée	100 €	0 €	0 €	
Prévention routière	300 €	0 €	0 €	
Don du sang Ernée	50 €	0 €	50 €	
SPA Laval	50 €	0 €	50 €	
<b>TOTAL</b>	<b>95 618,71 €</b>	<b>80 639,77 €</b>	<b>79 702,65 €</b>	
<b>TOTAL VERSÉ AUX ASSO (hors OGEC)</b>	<b>36 011,44 €</b>	<b>19 839,77 €</b>	<b>22 902,65 €</b>	

**Le Conseil Municipal, à la majorité** (1 abstention – 1 vote contre - 15 votes pour), **valide** les subventions ci-dessus.

# Conseil Municipal du jeudi 8 avril 2021

Mandature 2020/2026

## 1.3 Budget commune : vote du Budget Primitif 2021

### 1.3.1 Investissement

#### 1.3.1.1 Liste des dépenses d'investissements (hors revitalisation centre-bourg)

Cette proposition est le fruit d'un travail conjoint entre la commission finances et la commission voirie-

Subventions possibles			Critères	
Contrat de territoire Département	Enveloppe librement affectée	44 000 €	50%	43 500 €
	Habitat	50 000 €	50%	
Département	Fonds de relance	30 000 €	80%	
CAF	Aide CLSH -jeunesse	pas plafonné	50%	

#### Nouvelles propositions

Lieu	Opération	Montant HT	Montant TTC	Recettes
Opé usuelles	VOIRIE	30 000 €	36 000 €	15 000 €
Salle des fêtes	PARQUET	63 333 €	76 000 €	30 000 €
	Toiture	45 500 €	54 600 €	22 750 €
Cimetière	Etude	2 000 €	2 400 €	
	Colombarium	5 000 €	6 000 €	
Matériel	Véhicule (ou broyeur)	15 000 €	18 000 €	7 500 €
Centre de loisirs	Radiateurs	7 100 €	8 520 €	3 550 €
	Mobilier (tables et bancs + kitchenette)	3 000 €	3 600 €	1 500 €
Presbytère	Structure (étude + traitement + renforcement)	9 000 €	10 800 €	4 500 €
	Réseau (internet et tel - tranchées -matériel)	11 500 €	13 800 €	5 750 €
	Total	191 433 €	229 720 €	90 550 €
	Dépenses TTC - recettes		139 170 €	
	Récupération FCTVA		37 683 €	
	<b>Coût résiduel commune</b>		101 486 €	

bâtiment.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide** les opérations d'investissements 2021 ci-dessus.

#### 1.3.1.2 Opérations de revitalisation centre-bourg

Le projet de revitalisation centre-bourg comporte initialement 2 volets :

- Tiers Lieu
- Chaufferie – réseau de chaleur

Il est proposé au Conseil Municipal d'y ajouter le troisième volet suivant : réhabilitation d'un espace habitat partagé (aménagement de l'étage de l'école maternelle publique).

L'ajout de ce troisième volet est possible grâce aux subventions mobilisables qui sont supérieures à ce qui était envisagé initialement. En effet, le budget initial du projet communiqué aux partenaires financiers est de 1 525 000 € HT. Le subventionnement est d'ores-et-déjà validé sur la base du montant maximum possible de 80% (du budget HT) soit 1 220 000 €.

# Conseil Municipal du jeudi 8 avril 2021

Mandature 2020/2026

Or, après validation des marchés travaux, le coût du projet (maîtrise d'œuvre + travaux) est moindre par rapport aux projections de l'économiste, soit un total de 1 400 000 € HT de dépenses subventionnables. Sur cette base, les subventions versées seront baissées en conséquence.

Sachant que la commune peut également bénéficier de subventions supplémentaires dans le cadre du contrat de territoires volet habitat si les travaux sont engagés avant la fin de l'année, le projet d'habitat partagé estimé à 233 000 € HT pourrait être financé en conservant un objectif global de 80% de subventionnement.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide** un nouveau budget pour l'opération « revitalisation centre-bourg » qui intégrerait le projet d'habitat partagé pour un montant de dépenses 1 621 500 € HT avec un niveau de subventionnement de 78% et une part d'autofinancement restant à charge de la commune estimée à 351 500 €.

## 1.3.1.3 Synthèse des dépenses de la section d'investissement 2021

Les sommes inscrites sont en TTC sur le budget. L'opération de revitalisation centre-bourg qui figure au budget primitif n'intègre pas la totalité des coûts (66 659 € déjà dépensés en 2020, 199 980 € reportés dans le cadre des restes à réaliser 2020, dépenses mobilier et informatique du tiers lieu non comptabilisées).

Section d'investissement		CA 2020	RAR 2020	BP 2021	BP 2021 + RAR 2020	
<b>Dépenses</b>		<b>383 983,77</b>	<b>215 267,31</b>	<b>1 948 194,82</b>	<b>2 163 462,13</b>	
16	Remboursement des emprunts	191 192,75		196 000,00	196 000,00	
20	Acquisition logiciels	4 977,00		3 500,00	3 500,00	
21/23	Dépenses d'équipement (opérations courantes)	107 961,95	15 287,31	229 720,00	245 007,31	
	Dépenses Avenue de l'Hermitage	4 681,73				
Dépenses revitalisation cœur de bourg -	Opération 164 - Tiers-lieu*	56 951,60	166 800,00	<b>1 029 800,00</b>	1 196 600,00	1 690 043,00
	Opération 201 - réseau de chaleur	9 708,00	33 180,00	180 820,00	214 000,00	
	<b>Opération 202 - Habitat partagé</b>			279 443,00	279 443,00	
204	subvention équipements versées	8 510,74		28 911,82	28 911,82	
020	Dépenses imprévues					
<b>total dépenses d'investissement réelles</b>		<b>383 983,77</b>	<b>215 267,31</b>	<b>1 948 194,82</b>	<b>2 163 462,13</b>	
040	Transfert entre sections					
041	opérations patrimoniales (2313)					
001	Solde d'exécution de la SI reporté					

# Conseil Municipal du jeudi 8 avril 2021

Mandature 2020/2026

## 1.3.1.4 Synthèse des recettes de la section d'investissement 2021

Section d'investissement		CA 2020	RAR 2020	BP 2021	BP 2021 + RAR 2020
<b>Recettes</b>		<b>683 781,63</b>	<b>504 798,30</b>	<b>1 658 663,83</b>	<b>2 163 462,13</b>
10	Dotations, Subventions (FCTVA n-2)	88 836,55		100 017,42	100 017,42
16	Emprunts	500 000		15 750,00	15 750,00
13	Subventions investissements courants			90 550,00	90 550,00
13	subventions Av de l'Hermitage	61 154			
16	Emprunts Avenue de l'Hermitage				
13	subventions Tiers-lieu		426 000,00	534 450,00	960 450,00
13	subventions chaufferie - réseau	33 770,70	78 798,30	37 670,00	116 468,30
13	subventions habitat partagé			159 450,00	159 450,00
204	subvention équipements versées			20 401,08	20 401,08
024	Cessions				
1068	Excédent de fonct capitalisé				
<b>total recettes d'investissement réelles</b>		<b>683 761,63</b>	<b>504 798,30</b>	<b>958 288,50</b>	<b>1 463 086,80</b>
040	opérations d'ordre budgétaires	20		570	570
021	Virements de la S.F.			626 813,57	626 813,57
041	opérations patrimoniales (238)				
001	solde d'exécution de la SI reporté			72 991,76	72 991,76

## 1.3.2 Fonctionnement

### 1.3.2.1 Dépenses de fonctionnement

Section de fonctionnement		CA 2020	BP 2021
<b>Dépenses</b>		<b>1 238 446,54</b>	<b>1 938 978,38</b>
011	Charges à caractère général	374 219,57	407 100,00
012	Charges de personnel	638 138,55	683 306,68
65	Autres charges de gestion	151 859,35	158 900,00
014	Atténuations de produits	7 444,00	8 500,00
66	Charges financières	28 482,59	25 500,00
67	Charges exceptionnelles (dont 14 703,40 € lotissement)	38 282,48	16 903,40
68	Provisions (dotations aux amortissements)		1 000,00
022	Dépenses imprévues		10 384,73
Total dépenses fonctionnement réelles		1 238 426,54	1 311 594,81
042	Opérations d'ordre budgétaires	20	570,00
023	Virement à la S.I.		626 813,57

# Conseil Municipal du jeudi 8 avril 2021

Mandature 2020/2026

## 1.3.2.2 Recettes de fonctionnement

Section de fonctionnement		CA 2020	BP 2021
<b>Recettes</b>		<b>1 535 024,07</b>	<b>1 938 978,38</b>
013	Atténuations de charges	46 419,49	20 000,00
70	Produits de l'exploitation	98 207,69	99 400,00
73*	Impôts et taxes	782 510,73	808 110,00
74*	Dotations, subventions, particip.	520 987,65	469 055,00
74*	Subvention exceptionnelle Tiers-Lieu	50 000,00	50 000,00
75	Autres produits de gestion cour.	30 248,36	30 000,00
76	Produits financiers		
77	Produits exceptionnels	6 650,15	3 050,00
<b>total recettes fonctionnement réelles</b>		<b>1 535 024,07</b>	<b>1 479 615,00</b>
042	<i>Opérations d'ordre budgétaires</i>		
002	<i>Résultat de fonctionnement reporté</i>		459 363,38

	<b>2 020</b>
Résultat cumulé section de fonctionnement	459 363,38

Baisse du produit des impôts et dotation de 26 333 € en partie liée aux éléments suivants :

- o CAF (-8 500 €),
- o FPIC (- 3 000 €),
- o Attributions Compensations (- 5 000 €),
- o FCTVA (-3 300 €),
- o Fond de péréquation départemental (- 2 300 €),
- o IEN (- 3 300 €)
- o DGF (- 1 700 €)

## 1.3.3 Synthèse Budget Primitif 2021

Après avoir pris connaissance de la synthèse ci-dessous, le Conseil Municipal doit voter le Budget Primitif 2021.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, **le conseil Municipal, adopte** le Budget Primitif « Commune » de l'exercice 2021 arrêté comme dans le tableau ci-dessus.



### Budget Primitif 2021

Section de fonctionnement			BP 2021
<b>Dépenses</b>			<b>1 938 978,38</b>
011	Charges à caractère général		407 100,00
012	Charges de personnel		683 306,68
65	Autres charges de gestion		158 900,00
014	Atténuations de produits		8 500,00
66	Charges financières		25 500,00
67	Charges exceptionnelles (dont 14 703,40 € lotissement)		16 903,40
68	Provisions (dotations aux amortissements)		1 000,00
022	Dépenses imprévues		10 384,73
<b>Total dépenses fonctionnement réelles</b>			<b>1 311 594,81</b>
042	Opérations d'ordre budgétaires		570,00
023	Virement à la S.I.		626 813,57

-246,20

Section de fonctionnement			BP 2021
<b>Recettes</b>			<b>1 938 978,38</b>
013	Atténuations de charges		20 000,00
70	Produits de l'exploitation		99 400,00
73	Impôts et taxes		808 110,00
74	Dotations, subventions, particip.		469 055,00
74	Subvention exceptionnelle Tiers-Lieu		50 000,00
75	Autres produits de gestion cour.		30 000,00
76	Produits financiers		
77	Produits exceptionnels		3 050,00
<b>total recettes fonctionnement réelles</b>			<b>1 479 615,00</b>
042	Opérations d'ordre budgétaires		
002	Résultat de fonctionnement reporté		459 363,38

2 020

Résultat cumulé section de fonctionnement 459 363,38

Section d'investissement		RAR 2020	BP 2021	BP 2021 + RAR 2020
<b>Dépenses</b>		<b>215 267,31</b>	<b>1 948 194,82</b>	<b>2 163 462,13</b>
16	Remboursement des emprunts		196 000,00	196 000,00
20	Acquisition logiciels		3 500,00	3 500,00
	Dépenses d'équipement (opérations courantes)	15 287,31	229 720,00	245 007,31
21/23	Dépenses Avenue de l'Hermitage			
	Dépenses revitalisation cœur de bourg -			
	Opération 164 - Tiers-lieu*	166 800,00	1 029 800,00	1 196 600,00
	Opération 201 - réseau de chaleur	33 180,00	180 820,00	214 000,00
	Opération 202 - Habitat partagé		279 443,00	279 443,00
204	subvention équipements versées		28 911,82	28 911,82
020	Dépenses imprévues			
<b>total dépenses d'investissement réelles</b>		<b>215 267,31</b>	<b>1 948 194,82</b>	<b>2 163 462,13</b>
040	Transfert entre sections			
041	opérations patrimoniales (2313)			
001	Solde d'exécution de la SI reporté			

1 690 043,00

TOTAL GENERAL BUDGET

4 102 440,51

Section d'investissement		RAR 2020	BP 2021	BP 2021 + RAR 2020
<b>Recettes</b>		<b>504 798,30</b>	<b>1 658 663,83</b>	<b>2 163 462,13</b>
10	Dotations, Subventions (FCTVA n-2)		100 017,42	100 017,42
16	Emprunts		15 750,00	15 750,00
13	Subventions investissements courants		90 550,00	90 550,00
13	subventions Av de l'Hermitage			
16	Emprunts Avenue de l'Hermitage			
13	subventions Tiers-lieu	426 000,00	534 450,00	960 450,00
13	subventions chaufferie - réseau	78 798,30	37 670,00	116 468,30
13	subventions habitat partagé		159 450,00	159 450,00
204	subvention équipements versées		20 401,08	20 401,08
024	Cessions			
1068	Excédent de fonct capitalisé			
<b>total recettes d'investissement réelles</b>		<b>504 798,30</b>	<b>958 288,50</b>	<b>1 463 086,80</b>
040	opérations d'ordre budgétaires		570,00	570,00
021	Virements de la S.F.		626 813,57	626 813,57
041	opérations patrimoniales (238)			
001	solde d'exécution de la SI reporté		72 991,76	72 991,76

TOTAL GENERAL BUDGET

4 102 440,51

## 1.4 Budget Lotissement : présentation du Budget Primitif 2021

### 1.4.1 Présentation synthétique du Budget Primitif 2021

#### FONCTIONNEMENT

Dépenses			
		CA 2020	BP 2021
6045	achats d'études		
605	achats de materiel / travaux	46 136,75	14 000,00
66111	Intérêts	1 932,48	900,00
	Total des opérations réelles	48 069,23	14 900,00
71355-042	variations des stocks de terrain	274 508,09	289 236,16
608-043	opé. D'ordre section de fonct	1 932,48	900,00
023	virement section d'investissement		48 896,03
	total des opérations d'ordres	276 440,57	339 032,19
	TOTAL	324 509,80	353 932,19

#### INVESTISSEMENTS

DEPENSES			
		CA 2020	BP 2021
1641	Emprunts et dettes	31 760,84	22 000,00
40	Opé d'ordre entre sections		
3555- 040	Stock final 2020	289 236,16	265 714,10
001	Solde d'exécution négatif reporté		50 418,09
	TOTAL	320 997,00	338 132,19

Recettes			
		CA 2020	BP 2021
7015	Vente de terrains aménagés	0,00	13 226,67
774	Commune	38 153,59	14 703,40
	Total des opérations réelles	38 153,59	27 930,07
71355-042	variation des en-cours	289 236,16	265 714,10
796-043	opé. D'ordre section de fonct	1 932,48	900,00
	Total des opérations d'ordre	291 168,64	266 614,10
OO2	Résultat reporté		59 388,02
	total	329 322,23	353 932,19
	Excédent de fonctionnement	4 812,43	
	Résultat cumulé section fonctionnement	59 388,02	

RECETTES			
		CA 2020	BP 2021
021	virement de section de fonct.		48 896,03
3555-040	terrains aménagés	274 508,09	289 236,16
40	Opé d'ordre entre sections		
001	solde d'exec positif reporté		
	TOTAL	274 508,09	338 132,19
	Excédent d'investissement	-46 488,91	
	Résultat cumulé section investissement	-50 418,09	

Après en avoir délibéré à l'unanimité, **le conseil Municipal, adopte** le Budget Primitif « Lotissement des Prés » de l'exercice 2021 arrêté comme dans le tableau ci-dessus.

# Conseil Municipal du jeudi 8 avril 2021

Mandature 2020/2026



## 2 Voirie & bâtiments

### 2.1 Voirie

Budget proposé par la Commission pour l'année 2021 :

- Le Bois Béranger = 20 000 € HT
- Rue St Stanislas + Rue d'Anjou = 6 000 € HT
- Autres projets éventuels = 4 000 € HT

**Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité,** un budget de 30 000 € HT (36 000 € TTC) pour les projets listés ci-dessus.

### 2.2 Bâtiments

- **Radiateurs centre de loisirs :**

Proposition de validation du devis d'Hervé BOURCIER de 7 117,60 € HT soit 8 541,13€ TTC+ une enveloppe d'environ 1 000 € TTC maximum pour ajout de deux contacteurs et d'une horloge si nécessité de piloter les quatre radiateurs en simultané et de programmer des horaires. Soit un budget global de 9 500 €.

**Le Conseil Municipal retient, à l'unanimité,** le devis proposé par l'entreprise BOURCIER pour un montant de 8 541 13 € TTC, auquel s'ajoute un budget de 1 000 € supplémentaires pour le pilotage des installations de chauffage du site.

- **Devis parquet salle des fêtes**

Devis Germain (Fougères) et Pelé (Ernée) sont à peu près dans la même gamme de prix (62 670 € HT pour Pelé et 62 972 € HT pour Germain).

Proposition de la commission : retenir le devis Pelé car un peu moins cher et qualité plus importante (chêne de première qualité avec taille de nœuds moindre).

**Le Conseil Municipal retient, à l'unanimité,** le devis proposé par l'entreprise Pelé pour un montant de 62 670 € TTC

- **Sol rez-de-chaussée centre de loisirs**

Devis Casseau Décor (Désertines) de 2 063,19 € pour sol PVC et tout le matériel nécessaire à la pose qui sera réalisée par les agents municipaux.

**Le Conseil Municipal retient, à l'unanimité,** le devis proposé par l'entreprise Casseau Décor pour un montant de 2 063,19 € HT.

# Conseil Municipal du jeudi 8 avril 2021

Mandature 2020/2026

## 3 Espaces verts :

### POUR INFORMATION :

#### 3.1 Plan d'eau du Bourg

- Projet mur plan d'eau du Bourg

Un atelier graphisme doit être mis en place avec les jeunes qui fréquentent le centre et le service jeunesse pour réalisation de panneaux amovibles.

- Cheminement sablé – Digue

La Commission propose que le cheminement autour du plan d'eau et la Digue soit à nouveau sablé pour embellir le site.

#### 3.2 Site Aux Fleurs de l'Eau (plan d'eau route de Châtillon)

- Aménagement parking

L'association de pêche de St-Denis -de-Gastines a sollicité la mairie pour un éventuel agrandissement du parking vers le ruisseau pour permettre aux camions « déchets » de manœuvrer en toute simplicité lors de l'enlèvement des ordures alors que des véhicules sont stationnés.

Les membres de la commission ne sont pas favorables à cet agrandissement. Les raisons évoquées sont que l'espace parking est un espace suffisamment grand, que le site « Aux Fleurs de l'eau » est un espace naturel à privilégier, et que l'agrandissement engendrerait un coût relativement important. Les membres proposent que les camions effectuent une manœuvre de marche arrière lors qu'ils viennent enlever les ordures et que des véhicules sont en stationnement.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce** contre cet agrandissement du parking.

- Réserve de pêche

L'association de pêche de st Denis de Gastines souhaite aménager la réserve de pêche en y mettant un abri et un bac. Le terrassement serait effectué par la commune. L'abri pêche et le bac seraient réalisés et financés par l'association.

**Le Conseil Municipal valide à l'unanimité** le projet d'aménagement de la réserve de pêche avec terrassement à la charge de la commune.

- Barbecues

L'association de pêche souhaite mettre des barbecues à la disposition des pêcheurs et des utilisateurs du site.

**Le Conseil Municipal valide à l'unanimité** le projet de mise en place par l'association de pêche de barbecues sur le site, sous réserve d'un conventionnement avec la commune notamment sur la responsabilité de l'association en cas d'incivilités, de vols, de dégâts, ou d'accidents.



# Conseil Municipal du jeudi 8 avril 2021

Mandature 2020/2026

## 4 Loisirs - communication

### 4.1 Communication Web



Il a été évoqué lors d'une réunion de Conseil Municipal le souhait de communiquer plus directement auprès de la population via les réseaux sociaux (Instagram, Facebook) notamment ou bien une lettre à nouvelle (newsletter).

Après discussion en commission, plusieurs freins ont été mis en avant :

- Choix des médias  
Concernant les réseaux sociaux, il faut savoir lesquels choisir, chaque tranche d'âge a son réseau social.
- Maîtrise du contenu et réactivité  
Le principe de base de ces réseaux sociaux est l'interactivité et il faut avoir la capacité de répondre à toutes les questions et de la même façon.
- Manque de temps et de compétences professionnelles  
Nous n'avons pas de personnels pouvant gérer cette activité ni en temps ni en compétences. Actuellement les affiches et le site internet sont faits et mis à jour en interne par M. le Maire. Ce sont déjà des tâches coûteuses en temps et en énergie.

Pour répondre à cette nécessité de visibilité et de relais d'informations sur internet, la commission a porté sa réflexion sur des outils mixtes et payants qui permettent une communication directe, plus ouverte, qui se fasse en lien avec notre principal outil existant (site internet).

La commission communication propose d'utiliser une application WEB IntraMuros utilisée par de nombreuses communes et compatibles avec une utilisation smartphone. Cette application permet de diffuser des messages instantanément avec des notifications. Il est également possible de faire s'afficher les publications en simultané sur le site internet de la commune. L'application permet de rajouter d'autres services, comme l'accès à un annuaire, des fiches d'association et commerces. Elle met en avant les points d'intérêt de la commune. Les associations peuvent publier leurs événements. Un agenda recense tous les événements sur la commune. Le coût de cette application est de 35€/mois pour une commune de notre taille.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable** pour l'application IntraMuros.

### 4.2 Bulletin Municipal

Le groupe de travail chargé de la relecture et de la réécriture du bulletin Municipal a émis l'idée de réaliser deux parutions par an au lieu d'une seule. Une parution en septembre/octobre centrée sur les associations et une parution en janvier ou avril centrée sur les services et actions de la mairie. Pour l'édition association, l'idée serait de créer un comité de rédaction avec les associations pour la relecture et les modifications.

Au vu du peu d'activités des associations lié aux conditions sanitaires, il est proposé aux associations de centrer l'édition de septembre 2021 sur les informations importantes les

# Conseil Municipal du jeudi 8 avril 2021

Mandature 2020/2026

concernant (contact, activités proposées, horaires, tarifs, actions à venir, etc...) afin de créer un bottin des associations.

**A la majorité (16 votes pour – 1 abstention), le Conseil Municipal donne** un avis favorable sur le fait d'avoir deux parutions du Bulletin Municipal dont une orientée vers la vie associative. La commission loisirs – culture – communication sera référente sur ce projet.

## 5 Territoire Energie Mayenne



L'éclairage public relève des pouvoirs de police du Maire qui dispose de la faculté de prendre des mesures de prévention, de suppression ou de limitation à ce titre.

Considérant le transfert de la compétence Eclairage Public à Territoire d'énergie Mayenne dont les conditions de mise en œuvre sont définies dans le règlement des conditions techniques, administratives et financières relatives à l'éclairage public adopté par délibération du comité syndical en date du 8 décembre 2020,

Il est proposé au conseil municipal de donner délégation au Maire pour prendre l'arrêté de police détaillant les horaires et modalités de coupure de l'éclairage public et dont la publicité sera faite le plus largement possible.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal, décide** de donner délégation au Maire pour prendre l'arrêté de police détaillant les horaires et modalités de coupure de l'éclairage public.

## 6 Calendrier des réunions de Conseil Municipal

- Jeudi 6 mai 20h (13 mai férié)
- Jeudi 10 juin 20h
- Jeudi 8 juillet 20h
- Jeudi 9 septembre 20h
- Jeudi 14 octobre 20h
- Jeudi 18 novembre 20h (11 novembre férié)
- Jeudi 9 décembre 20h

## 7 Divers

**La parole est aux élus.**

Un conseiller municipal souhaite savoir où en est le dossier d'homologation du chemin de Grande Randonnée (GR) qui traverse Saint-Denis-de-Gastines.

Réponse donnée à l'issue du Conseil Municipal : le GR a été récemment homologué. La signalétique a été mise en place la semaine du 12 avril 2021.

# Conseil Municipal du jeudi 8 avril 2021

Mandature 2020/2026

<b>NOM</b>	<b>PRÉNOM</b>	<b>Signature</b>
<b>BAHIER</b>	Philippe	<b>Excusé</b>
<b>BAZELLE</b>	Églantine	
<b>BÉCHU</b>	Christiane	
<b>BEDOUET</b>	Annie	
<b>BEUSNARD</b>	Jean-Pierre	
<b>BOITTIN</b>	Valérie	
<b>BRANEYRE</b>	Mélanie	
<b>CHRÉTIEN</b>	Thierry	
<b>DELANGLE</b>	Myriam	
<b>DESSANDIER</b>	Vincent	
<b>GENEVRAIS</b>	Gaëlle	
<b>GOUABAULT</b>	Christophe	
<b>HATTE</b>	Juliette	
<b>HAMON</b>	Dominique	
<b>LAUNAY</b>	Elisabeth	<b>Excusée</b>
<b>LEPÉCULIER</b>	David	
<b>MÉRIENNE</b>	Serge	
<b>MILLET</b>	Gérard	
<b>ROYER</b>	Patrick	